

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU
LUNDI 20 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le lundi vingt juillet à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 juillet 2015, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : Messieurs et mesdames Pierre PELTIER, Brigitte CLATZ, Sylvie LAROCHE, Alain DURAND, Chantal LEMERCIER, Daniel GILLET, Gérard DUCABLE, Alain BELLENGER, Sophie PAIN, François NICOLAS, Joëlle GENTY, David HANZARD, Véronique ICARD, Myriam JANVIER, Eric LEBAS, Claude HAMEL.

Absents excusés : Marie- Pierre PADULAZZI procuration à Brigitte CLATZ, Benoît MERCIER procuration à Alain DURAND, Gatienne NOLLET procuration à Pierre PELTIER, Marie-Thérèse CUVIER procuration à Joëlle GENTY, Arnaud EVREVIN procuration à Sylvie LAROCHE, Dominique LEFEBVRE procuration à Eric LEBAS.

Absent non excusé : Laurent MARCHESI

Monsieur Alain BELLENGER remplit les fonctions de secrétaire de séance avec le concours de Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance. Madame LAROCHE précise que sur la page 15, il fallait lire « monsieur Laurent MARCHESI déplore l'absence de parents bénévoles ». Monsieur DURAND fait remarquer qu'il manque un « s » page 2 au mot « étudiés ».

I - **MAPA POUR RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE, GARDERIE ET RESTAURANT SCOLAIRE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE.**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de cet appel d'offres. 36 dossiers ont été réceptionnés en mairie et étudiés par la commission « MAPA » lors de 8 réunions. Un architecte représentant l'ordre des architectes a assisté la commission pendant toute la procédure. Trois cabinets ont été sélectionnés et reçus par la commission pour présentation de leur projet. La commission propose de choisir le cabinet « GROUPE 3 », sélectionné en fonction des notes qui lui ont été attribuées selon les différents critères stipulés dans l'appel à candidature. Après divers échanges, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la commission. La délibération n° 2015/0041 est la suivante :

Considérant la délibération n° 2014/0095 du 15 décembre 2014 autorisant monsieur le Maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre, à lancer les consultations et à signer tous les documents nécessaires à ce projet,

Considérant la délibération n°2015/0039 du 22 juin 2015 autorisant monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 21312 de l'opération 26 du Budget Primitif 2015,

Vu l'ouverture des plis en date du 28 avril 2015,

Vu les analyses des offres des 20 mai 2015, 22 mai 2015, 27 mai 2015, 28 mai 2015, 29 mai 2015, 04 juin 2015, 17 juin 2015 et 24 juin 2015,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de l'attribution du marché, et d'autoriser monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

1 – D'attribuer le marché à :

**GROUPE 3
4 Rue du Contrat Social
76000 ROUEN**

2 – D'autoriser monsieur le Maire à engager la dépense suivante :

**139 275.00 € HT
167 130.00 € TTC**

3 – D'autoriser monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles du marché avec le cabinet cité ci-dessus,

4 – De prélever cette dépense sur l'article 21312 de l'opération 26 du Budget Primitif 2015.

Les représentants de la commission « réhabilitation et restructuration du groupe scolaire » rencontreront l'équipe du cabinet GROUPE 3 le jeudi 27 août prochain à 18 heures.

II - ATTRIBUTION MAPA POUR REFECTION DE LA COUVERTURE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE GEORGE SAND :

Monsieur le Maire donne quelques précisions sur l'organisation de l'appel d'offres pour ces travaux. Trois dossiers ont été réceptionnés et la commission propose de retenir l'entreprise ANTUNES de Franqueville-Saint-Pierre. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette sélection et la délibération n° 2015/0042 est la suivante :

Conformément à l'inscription faite au Budget primitif 2015 article 21312 de l'opération 26 une consultation par voie de procédure adaptée (article 26.II.2 et 28 du Code des marchés publics) a été menée aux fins de trouver une entreprise pour réaliser la réfection de la couverture d'un bâtiment de l'école élémentaire en d'ardoises d'Espagne.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié sur le site ADM 76 le 22 mai 2015, sur ses sites associés et sur le site internet de la ville.

La date limite de remise des offres était fixée au 04 juin 2015 à 18 h 00.

Trois offres ont été réceptionnées dans les délais.

Après analyse des offres par la commission MAPA le 17 juin 2015, l'offre de l'entreprise ANTUNES a été retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 – DECIDE de valider le choix de la :

SARL ANTUNES
856 Rue Gustave Flaubert
76520 FRANQUEVILLE SAINT PIERRE

Pour la réfection de la toiture d'un bâtiment de l'école élémentaire pour un montant de :

31 723.00 € HT

38 067.60 € TTC

2 – AUTORISE monsieur le Maire à conclure le marché à intervenir et à prélever la dépense à l'article 21312 de l'opération 26 du Budget Primitif 2015.

III - : AUTORISATION DE SIGNATURE DU COMPROMIS ET DE L'ACTE D'ACHAT DE LA PARCELLE CADASTREE AB 79 SISE 132 RUE DU MONT ROTY 76230 ISNEAUVILLE :

Monsieur le Maire prend la parole et apporte quelques explications sur l'achat de cette habitation située dans le périmètre scolaire : Un premier contact avait été pris avec les propriétaires pour envisager l'acquisition d'une bordure de terrain le long de la rue du Mont-Roty afin d'y

aménager un parvis pour sécuriser les parents d'élèves. Dans un deuxième temps, les propriétaires ont repris contact avec monsieur le Maire pour signifier leur accord de vendre leur propriété. Le service urbanisme a donc pris contact avec le service des domaines pour demander une estimation de ce bien. Au vu de cette estimation et de cette opportunité, monsieur le Maire propose d'en faire l'acquisition dès maintenant pour permettre d'enrichir le patrimoine foncier de la collectivité mais également de parfaire l'organisation scolaire et périscolaire par la jouissance d'un immeuble supplémentaire.

Un contact a été pris avec le notaire des vendeurs et après, accord financier, le compromis de vente pourrait être signé le jeudi 23 juillet prochain. En effet, la possibilité de jouissance anticipée des lieux permettra d'intervenir sur l'espace privé et d'aménager l'accès piéton souhaité par l'ensemble des parents d'élèves.

Cette maison pourrait être utilisée pour l'organisation des ateliers lors des Nouvelles Activités Périscolaires, pour l'accueil des enfants de la garderie scolaire et pourrait permettre l'accueil de certaines classes pendant le phasage des travaux de la restructuration des écoles. Son usage, à ce jour, n'est pas encore déterminé. Evidemment, ce bien fera l'objet d'un contrôle du service de prévention et de sécurité avant toute utilisation.

Après plusieurs échanges, l'ensemble des élus présents donnent un avis favorable à cet achat. Un emprunt sera nécessaire et le choix de l'emprunteur sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

La délibération n° 2015/0043 est la suivante :

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il serait intéressant pour la commune d'Isneauville d'acquérir la parcelle cadastrée AB 79 située au 132 rue du Mont-Roty appartenant à Monsieur Olivier JEANNE et à madame Emilie GUIBERT.

Cette parcelle de 599 m2 comprenant une maison d'habitation jouxte la maison sise au 112 rue du Mont-Roty, propriété de la commune d'Isneauville et utilisée pour l'accueil des enfants de la garderie scolaire,

Cette parcelle est incluse dans le périmètre scolaire et son acquisition facilitera la restructuration des écoles.

Son acquisition permettra également de procéder dès maintenant à l'aménagement de l'accès de l'école maternelle pour permettre à l'ensemble des parents d'attendre l'ouverture de l'école en toute sécurité.

Après estimation du service des Domaines en date du 03 juin 2015 et avec l'accord préalable des propriétaires, cette vente pourrait être conclue au prix de 260 000 € auquel il faudrait ajouter les frais de notaire.

Monsieur le Maire soumet cette offre à l'ensemble du Conseil Municipal et leur demande de l'autoriser à signer le compromis d'achat puis l'acte authentique à intervenir.

La signature du compromis d'achat permettra à la collectivité d'avoir la jouissance anticipée de la parcelle et permettra l'aménagement du parvis de l'école maternelle pendant les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1 – APPROUVE à l'unanimité le projet d'achat de la parcelle AB 79 appartenant à Monsieur JEANNE et à madame GUIBERT au prix de 260 000 €.

2 – *AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer le compromis et l'acte authentique à intervenir qui sera dressé par Maître LECONTE, Notaire à 76960 Notre Dame de Bondeville.*

IV – RAPPORT DES COMMISSIONS :

- **Sylvie LAROCHE :**

- **AFFAIRES SCOLAIRES :**

ECOLE MATERNELLE : 96 enfants sont inscrits répartis sur 4 classes (28 petits/34 moyens/34 grands). En 2014/2015, 99 enfants étaient inscrits.

ECOLE GEORGE SAND : 196 enfants sont inscrits répartis sur 7 classes (34 CP/35 CE1/40 CE2/47 CM1 et 40 CM2) soit 7 élèves supplémentaires par rapport à l'année scolaire 2014/2015.

COLLEGE LUCIE AUBRAC : L'accroissement de la population occasionne une augmentation des effectifs car les personnes arrivants sur Isneauville sont rarement des primo – accédant avec de jeunes enfants.

Le collège est actuellement en travaux car une vanne d'eau a cédée et environ 100 m³ se sont déversés dans les couloirs et classes. Le montant du préjudice s'élève à 100 000 € mais le Département 76 a fait le nécessaire et l'établissement ouvrira ses portes le 1^{er} septembre prochain.

NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES : Les inscriptions sont à rendre en mairie pour le 13 juillet. Pour information, la Caisses des Allocations Familiales a alloué à la collectivité la somme de 3 471 € au titre de l'aide spécifique pour les enfants de l'école élémentaire pour l'année 2014.

- **Brigitte CLATZ :**

- **ACCUEIL DE LOISIRS :** Il est ouvert actuellement et les parents sont ravis de l'organisation, des animateurs et de l'ambiance. A l'initiative des animateurs, les enfants de la section maternelle sont allés aujourd'hui en calèche à la maison de retraite « la Buissonnière » pour partager un moment ludique avec les personnes âgées et savourer quelques crêpes. Ils se rendront au restaurant « sous la toque d'olivier » déguster quelques glaces prochainement. Les plus grands iront à la brasserie « Intermade » pour également manger quelques douceurs.

Pour la période du 6 au 24 juillet, 696 journées ont été vendus réparties ainsi : 334 jours pour la section maternelle et 362 jours pour les élémentaires soit une moyenne de 24 enfants par jour en maternelle et 26 enfants par jour en élémentaire.

Un agrément pour l'accueil de 120 enfants sur le pôle de l'école maternelle a été accordé par le médecin de la PMI du Département 76 suite à sa visite sur site le 1^{er} juillet dernier. Cette capacité d'accueil est accordée pour l'accueil de loisirs mais également pour les nouvelles activités périscolaires. Une fiche " unique" fait le lien entre les divers accueils scolaires et périscolaires et permet l'octroi des aides de l'Etat et de la CAF.

- **RESIDENCE LE VIEUX COLOMBIER :** Le Conseil de vie sociale est installée depuis le 2 juillet dernier.

- **Chantal LEMERCIER :**

URBANISME :

- Le permis de construire pour la création d'une résidence séniors de 90 logements avec bureaux et commerces a été signé aujourd'hui. Ces locaux seront implantés à l'angle de la rue du Mont Perreux et de la Route de Neufchâtel.
- Depuis le 1^{er} juillet, l'ensemble des dossiers d'autorisations de droit des sols sont transmis pour instruction à la Métropole. Quelques documents administratifs supplémentaires interviennent dans la procédure notamment l'envoi par la mairie des dossiers au service des impositions de la Direction des Territoires et de la Mer.
- La réflexion sur le devenir de l'espace du Manoir se poursuit et la prochaine réunion est programmée le jeudi 3 septembre prochain.

- **Daniel GILLET :**

TRAVAUX :

- Il a été constaté des travaux de remblaiements sur la propriété située à l'angle de la route de Dieppe et grevée par un axe de ruissellement. Un contact a été pris avec le service compétent pour signaler ce désordre.
- La rue du Manoir fait l'objet actuellement de travaux d'assainissement pluvial pour la desserte du domaine du Manoir. Les riverains empruntent la rue de la Campagne qui, pendant les travaux, s'est trouvée ouverte à la circulation.
- Des travaux de liaison entre le Domaine du Manoir et la Place du Marché devraient intervenir à partir du 14 septembre. Le point a été fait avec les représentants du pôle de proximité Plateaux-Robec et nous sommes en attente des propositions d'aménagement.

- **Alain DURAND :**

MANIFESTATIONS :

- Le forum des associations se tiendra le 05 septembre prochain au complexe sportif du cheval rouge. Les associations seront présentes pour proposer leurs activités et recueillir les inscriptions.
- La Foire à Tout se tiendra le dimanche 13 septembre.

SEMAINE CULTURELLE :

- L'affiche est en préparation. Le projet reste à valider.

ECOLE DE MUSIQUE BBI :

- L'Assemblée générale s'est bien déroulée. Madame GENTY et monsieur DURAND étaient présents. L'association est encore en difficulté financière due essentiellement à une baisse des effectifs mais également à la réception d'une facture de la SACEM de 1 350 €. La participation des communes augmentera à compter de l'année 2016 soit 680 € par enfant. 45 enfants d'Isneauville sont inscrits.

- **Gérard DUCABLE :**

La commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie et chaque commune a pris connaissance du montant attribué après le transfert de charges lié à la transformation de la Créa en Métropole. Le montant alloué à Isneauville s'élève à 5 000 €. Il rappelle que l'attribution de compensation versée les dernières années s'élevait à 161 000 €. Le rapport détaillé sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Par ailleurs, il rappelle que les dépenses liées à l'éclairage public, aux travaux de voiries sont supportées par la Métropole.

V – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

1 - DECISION MODIFICATIVE N° 01 – AMENAGEMENT ACCES ECOLE RUE DU MONT ROTY.

Dans l'article III, monsieur le Maire informait le Conseil Municipal que l'accès de l'école maternelle serait modifié et sécurisé. Les travaux de création du parvis s'élèvent à 10 752 € et un virement de crédits à l'article 23151 de l'opération 20 est nécessaire. La délibération n° 2015/0044 est la suivante :

Considérant la délibération n° 2015/0043 du 20 juillet 2015 autorisant monsieur le Maire à signer le compromis d'achat et l'acte authentique à intervenir pour la parcelle cadastrée AB 79 sise 132 rue du Mont-Roty 76230 ISNEAUVILLE,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de l'école maternelle (parents et enfants) sur la rue du Mont-Roty lors des entrées et sorties,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux d'aménagement sur la parcelle AB 79 pour la création d'un parvis pour piétons,

Considérant le devis de l'entreprise EPC TP de Quincampoix pour un montant de 10 752 €,

Considérant les crédits inscrits à l'opération n° 20 du Budget Primitif 2015,

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, DECIDE à l'unanimité

1 – de procéder à la décision modificative suivante :

OPERATION N° 20 – AMENAGEMENT ACCES ECOLE MATERNELLE :

ARTICLE	2111	- 1 500.00 €
ARTICLE	23151	+ 1 500.00 €

2 - DECISION MODIFICATIVE N° 02 – ACQUISITION LOGICIEL DE FACTURATION GESTION RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE.

Monsieur le Maire rappelle que les Nouvelles Activités Périscolaires seront payantes à compter du 1^{er} septembre 2015. Le logiciel de facturation utilisé actuellement pour les repas du restaurant scolaire, les heures d'études surveillées et l'accueil du centre de loisirs ne permet pas d'intégrer simplement ces nouvelles données et d'établir les listes nécessaires à une bonne gestion des services. Prochainement, la maintenance ne sera pas renouvelée et un nouvel outil semble nécessaire. Après échanges, le Conseil Municipal émet un avis favorable. La délibération n° 2015/0046 est la suivante :

Considérant la fin de la maintenance du logiciel de facturation actuel,

Considérant la facturation des Nouvelles Activités Périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2015,

Considérant la nécessité d'acquérir un logiciel permettant la facturation mensuelle des repas du restaurant scolaire, de l'étude surveillée et des activités périscolaires, ainsi que de l'accueil du centre de loisirs,

Considérant le devis de la société CAUX FORMATIQUE pour un montant de 1 152 € en section d'investissement,

Considérant l'absence de crédit sur l'opération 28 du Budget Primitif 2015,

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, DECIDE à l'unanimité

1 – de procéder à la décision modificative suivante :

OPERATION N° 44 – CAVITES SOUTERRAINES

ARTICLE 2312 - 1 300.00 €

OPERATION N° 28 - MAIRIE

ARTICLE 2051 + 1 300.00 €

3 - Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs public sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Maires de France (AMF) en date du 29 juin 2015 relatif à la baisse des dotations de l'Etat et au projet de la loi de finances de 2016. Après quelques échanges, le Conseil Municipal décide de prendre une motion de soutien à l'action de l'AMF. La délibération n° 2015/0045 est la suivante :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,*
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.*

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de ISNEAUVILLE 76230 rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;*
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;*
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de ISNEAUVILLE 76230 estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de ISNEAUVILLE 76230 soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)*
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),*
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux*
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.*

4 – LISTE ELECTORALE :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la loi n° 2015-852 du 13 juillet 2015 prolongera jusqu'au 30 septembre 2015 les délais d'inscription sur les listes électorales pour favoriser la participation aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

Les informations seront communiquées à la population dès le mois de septembre.

5 – DROITS DE MUTATION – REPARTITION 2014 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de monsieur le Président du Département 76 nous faisant part de l'attribution de 44 902. 34 € au titre des droits de mutation.

6 – LA DEMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE :

Monsieur le Maire a rencontré en mairie les responsables de la compagnie de gendarmerie de Rouen. Il est proposé que la commune d'Isneauville adhère à la démarche de la participation citoyenne. Cette démarche a pour fondement d'optimiser la réactivité des unités territoriales de la gendarmerie mais parallèlement, de développer la solidarité au sein des quartiers. Un protocole de participation est à signer en partenariat avec la Préfecture et la compagnie de gendarmerie. Un référent, désigné par le maire et la population concernée sera chargée de recenser les faits signalés par les résidents et d'en informer sans délai la gendarmerie. Le rôle des « citoyens » se limitera impérativement à l'observation et au renseignement. Afin de compléter le dispositif et dissuader les cambrioleurs potentiels, l'implantation d'une signalétique spécifique aux entrées des lotissements, quartiers ou rues pourra être effectuée.

L'ensemble du Conseil Municipal soutient cette action. Une réunion publique sera organisée afin d'en informer la population.

7 – POINT ETAPES ELUS :

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur le fonctionnement et l'organisation mises en place depuis les élections de mars 2014. Pour cela, une réunion exceptionnelle sera organisée et animée par mesdames LAROCHE et PAIN le vendredi 4 septembre à 18h30.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,
Pierre PELTIER

